

DIRECTION DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE SEINE-ET-MARNE PROJET SCIENTIFIQUE ET CULTUREL

Bilan sur les actions réalisées sur la période 2017-2020
Axes de travail pour la période 2021-2024

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20211119-lmc100000022832-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 25/11/2021

Réception Préfet : 25/11/2021

Publication RAAD : 25/11/2021



Joseph Schmauch, directeur des Archives départementales
Pauline Antonini, sous-directrice « contrôle, collecte, traitement »
Mathilde Haushalter, sous-directrice « conservation, communication, valorisation »
Et l'équipe des Archives départementales de Seine-et-Marne
Mars 2021

Un projet scientifique et culturel (PSC) avait été élaboré en 2015 dans le but de réinterroger la place des Archives départementales dans le territoire seine-et-marnais, définir les orientations futures aussi bien vis-à-vis des collections que du public. Le contexte propre aux années 2010, lié à la séparation des missions de gestion des archives et de l'action culturelle, avaient conduit à une réflexion étendue sur les besoins, l'identité et la prospective. Depuis cette date, plusieurs événements sont intervenus : les départs de la directrice et de l'une des deux sous-directrices ont conduit à réinterroger certaines missions, et à fixer des priorités nouvelles, sans pour autant remettre en cause l'horizon dans lequel s'inscrit le travail des archivistes. La proposition de réorganisation adoptée en 2019 s'est efforcée de donner à la direction des Archives les moyens de mener à bien des grands chantiers de traitement des fonds, dans le but d'améliorer l'accès des chercheurs aux ressources et de renforcer la présence seine-et-marnaise sur les portails archivistiques nationaux et internationaux. Celle-ci a porté principalement sur le périmètre des deux sous-directions, dans le but d'apporter cohérence, lisibilité et équilibre entre ces entités. Le service a fait l'objet, en 2020, d'une visite par les soins de l'inspection des patrimoines, débouchant sur un rapport, venu nourrir la réflexion stratégique. Enfin, la crise sanitaire de 2020 a, bien involontairement, bouleversé l'activité de la direction, favorisant le travail d'analyse de bilan.

Le document proposé ce jour constitue un « bilan d'étape », s'inscrivant dans la continuité du PSC 2015-2020, dont les orientations demeurent, pour l'essentiel, pleinement d'actualité. Pour mener à bien ce travail, la direction des Archives s'est appuyée sur une méthode collaborative : réunions associant équipe de direction et chefs de service, échanges autour d'une grille de saisie commune. La réflexion s'est tournée dans trois directions : définition des objectifs d'activité de la DAD, bilan des actions mises en œuvre au cours des cinq dernières années, définition d'axes de travail, dans un contexte de projet de bâtiment, de renforcement de la place du numérique, positionnement de la DAD, au sein de la collectivité, sur une ligne d'expertise patrimoniale et mémorielle.



1. Répondre aux attentes des publics

1.1 Prendre en compte les nouvelles pratiques autour de la généalogie en ligne, des contenus numériques et de l'open data.

Les pratiques de recherche ont profondément évolué au cours des quinze dernières années sous l'effet conjugué d'une demande forte de documents en lien avec l'histoire personnelle et familiale et de la diffusion massive des archives sur internet. Si la fréquentation physique de la salle de lecture s'est stabilisée autour de 3 000 demi-journées de travail par an, la consultation des contenus diffusés sur le site internet n'a cessé de croître de façon exponentielle. Pour l'année 2020, marquée par deux confinements, la fréquentation du site internet des Archives s'est portée à 230 879 visites pour 24 848 259 pages consultées¹. Afin de prendre en compte les dispositions des lois Valter et Lemaire et dans le but d'encadrer les demandes des opérateurs de généalogie en ligne, les règles de réutilisation des données publiques, applicables aux Archives de Seine-et-Marne, ont été mises à jour en 2017 (une grille tarifaire a été validée à cette fin par le Département).

Les priorités identifiées visent à améliorer les fonctionnalités du moteur de recherche Gaia (développement d'une fonction « recherche avancée ») et à diffuser en ligne les fichiers résultant de campagnes de numérisation désormais communicables.

1.2 Compléter l'offre d'archives en ligne

La direction des Archives départementales a poursuivi ses politiques de numérisation, pour accroître le nombre de documents mis à disposition du public sur le site internet et améliorer les conditions de consultation de ceux-ci. Le principal projet de numérisation, mis en œuvre depuis 2018, porte sur la numérisation et l'océrisation (reconnaissance optique de caractères) de collections de presse ancienne (par prestations externes, le prestataire étant désigné par un marché public à procédure adaptée). L'opération se fera durant trois ans, et les titres de presse retenus sont les suivants : *Le Publicateur de l'arrondissement de Meaux*, 1848-1944, *Le Briard*, 1887-1944, *La République de Seine-et-Marne*, 1894-1944, *Le Démocrate*, 1886-1944, *Le Progrès*, 1885-1944. La numérisation de ces collections doit permettre la mise à disposition de ces documents en salle de lecture, sur le site Internet de la DAD et sur Gallica, portail numérique de la Bibliothèque nationale de France. *Le Publicateur de l'arrondissement de Meaux* a fait l'objet d'une prestation réalisée en 2020, pour un total de 30 663 fichiers.

Deux opérations « fil rouge » suivent également leur cours : numérisation des tables de successions et d'absences et de l'état civil (reprise d'arriéré, numérisation complémentaire).

¹ Les caractéristiques de fréquentation notées depuis l'ouverture du site se maintiennent. Les internautes se connectent principalement de France métropolitaine (93,96%) – mais aussi des Etats-Unis (1,5%) et de 153 autres pays (parts inférieures à 1%). En France, les internautes français se connectent au site depuis l'Ile-de-France (51%) et pour 8% de Seine-et-Marne [données de 2019].



Les axes de travail pour les années à venir portent sur les points suivants :

- élaboration d'une réflexion transversale sur les projets de numérisation associant les demandes exprimées en salle de lecture et expertise des services en charge du traitement des fonds (campagnes de numérisation en mode projet) ;
- harmonisation des critères d'indexation permettant d'organiser les recherches et la communicabilité ;
- renforcement des procédures de contrôle des opérations ;
- définition d'un calendrier d'intégration et de mise en ligne des données ;
- étude d'impact technique de la mise en ligne selon les formats de fichiers retenus pour l'océrisation (des documents au format PDF peuvent être mis en ligne tels quel tandis que leur équivalent au format ALTO doit être considéré comme base d'indexation pour le moteur de recherche).

1.3 Améliorer l'accueil et l'orientation du public dans ses recherches

La direction des Archives départementales s'efforce de rendre un service public de qualité aux usagers, offrant des services spécifiques et notamment des outils d'aide à la recherche. Elle s'est efforcée d'améliorer et de promouvoir les conditions d'accueil et de consultation des archives, en répondant directement à toutes les questions soulevées par les chercheurs :

- ouverture de la salle de lecture sur quatre jours ;
- amélioration de l'aide scientifique apportée aux usagers dans le cadre de démarches spécifiques (élaboration de fiches d'aide méthodologique, recherches confidentielles à caractère juridiques, recherche des origines ou consultation d'un document communiqué sous dérogation) ;
- Réponse à l'ensemble des saisines dans un délai d'un mois.

Les axes de travail complémentaire doivent porter sur la révision du règlement de la salle de lecture, une révision des quotas mis en place pour la communication de documents en salle de lecture, la mise en place en salle de lecture d'une zone de confidentialité permettant une consultation mieux encadrée et, enfin, la mise en œuvre des dispositions de l'IGI 1300

pour les documents relevant du secret-défense ou bénéficiant d'une protection militaire équivalente (ce qui nécessite une habilitation de personnels à ce titre).

1.4 Accentuer la visibilité de la bibliothèque des Archives

La bibliothèque des Archives départementales, identifiée en tant que ressource essentielle pour la réalisation de travaux historiques sur la Seine-et-Marne est désormais bien identifiée au sein des réseaux documentaires de la recherche universitaire et des bibliothèques du patrimoine. La collaboration du service avec l'association ESAUPE77 (Entente pour la sauvegarde du patrimoine écrit de Seine-et-Marne) se poursuit. Les relations avec le réseau SUDOC-PS qui a la charge du signalement des collections de périodiques et de journaux détenus dans les bibliothèques françaises ont également été renforcées.

Dans le cadre du chantier des collections, il est envisagé une campagne ciblée de désherbage, accompagnée d'un reconditionnement d'un certain nombre d'ouvrages présentant un caractère patrimonial (XVII^e-XVIII^e s.). On saisira également l'opportunité de l'évolution vers 'Advance Archiv' pour faciliter le travail de diffusion et d'intégration des notices de bibliothèque.



Bibliothèque des Archives de Seine-et-Marne

1.5 Améliorer la visibilité et la communication des archives

Il s'agit pour la DAD de :

- valoriser les Archives par l'offre pédagogique et culturelle ;
- valoriser l'activité des métiers et des services, mobiliser une image moderne des archives (en favorisant une sollicitation plus régulière de la part des médias) ;
- mettre en place des visites de site destinées aux services producteurs ;
- offrir, à travers le Mobil'Histoire 77 une surface d'exposition de 36 m², véritable outil culturel de proximité (le semi-remorque est équipé d'une exposition itinérante intitulée *Nous, les Seine-et-Marnais. Histoire d'une population en mouvement*) ;

- envisager la création de produits dérivés, en lien avec d'autres services culturels.

Au cours des années 2015-2020, la présence des Archives sur les réseaux sociaux s'est accentuée : la page Facebook « Archives77 » a connu un regain notable d'activité (à la faveur notamment des deux confinements). Il s'agit de rendre les documents d'archives, ainsi que l'activité de la direction plus accessible, de relayer des informations dans un cadre moins formel (une charte éditoriale spécifique a été conçue). Les pratiques numériques proposées par le biais du portail internet ont été réinterrogées (enquête réalisée auprès des usagers et des agents ayant recours au site pour préparer ce travail, participation à une enquête de l'Association des archivistes français sur l'offre de recherche en ligne des Archives). Le Mobil'Histoire s'est déplacé dans le cadre d'événements (*Rendez-vous de l'Histoire* de Blois, salon de la mini-entreprise). Des archivistes ont été régulièrement présents, dans le cadre d'événements locaux ou nationaux (Journée de l'Agent, Semaine internationale des Archives, Journées européennes du patrimoine).

Il est proposé de poursuivre ainsi ces actions :

- intégrer le volet communication dès la conception et tout au long de la mise en œuvre d'un projet, en vue d'une communication plus cohérente et plus ciblée ;
- réinterroger les pratiques et les usages des outils numériques : que transmet-on et valorise-t-on par le biais du site internet ou de la page Facebook (évolution des contenus et des technologies) ;
- développer une relation de proximité avec les services de la communication de la Ville de Dammarie-les-Lys ;
- s'engager à propos de l'avenir du Mobil'Histoire : comment faire évoluer cet outil et adapter celui-ci aux besoins actuels, afin de préserver le principe d'un outil de médiation itinérant qui a fait ses preuves ?



Le Mobil'Histoire 77

1.6 S'attacher à rendre les participations des Archives aux événementiels plus organisées et systématiques

La direction des Archives départementales dispose d'excellents retours, en termes de fréquentation, à propos des événements qu'elle a initiés (Journées européennes du Patrimoine, Journée internationale des Archives). Elle participe régulièrement aux Rendez-

vous de l'Histoire de Blois et s'associe plus fortement aux événements organisés par le Département (*Rando des Trois Châteaux*, programmation du Château de Blandy-lès-Tours). Elle a structuré sa saison culturelle en s'appuyant sur une soirée d'ouverture et une communication dédiée.

Il conviendra de développer cette offre événementielle :

- développer une offre intégrée visant différents publics (dans le cadre de la Semaine internationale des Archives : s'orienter vers une offre qui couvrirait la semaine complète) ;
- renforcer la présence de la DAD dans le cadre d'événements organisés par le Département ;
- publier des conférences ayant trait à l'histoire locale en s'appuyant sur les outils numériques ;
- identifier les Archives en tant que lieu culturel, c'est-à-dire comme un espace de sociabilité mis en œuvre au service du territoire seine-et-marnais, tout en respectant la spécificité patrimoniale des Archives ;
- nouer un partenariat avec l'Orchestre d'harmonie de Melun, dans le but de renforcer et élargir son offre culturelle en s'appuyant sur la pratique musicale seine-et-marnaise.



Concert de l'Orchestre d'harmonie de Melun dans le cadre des Journées européennes du Patrimoine.

1.7 Renforcer l'utilisation des ressources des Archives départementales par les acteurs de l'éducation et de la recherche

Les Archives départementales de Seine-et-Marne s'inscrivent, depuis plusieurs années dans des objectifs ambitieux en matière d'action éducative. Elles accueillent en ateliers pédagogiques des élèves issus des trois cycles d'enseignement, font bénéficier des élèves du prêt d'expositions itinérantes et ont développé une offre en adéquation avec les attentes des enseignants et les nécessités des programmes². Elles alimentent, en outre, le catalogue des offres pédagogiques des services du Département (parcours collégien). Elles ont pour objectif

² Les 4 malles pédagogiques et 13 expositions itinérantes constituent un moyen complémentaire d'aborder des thèmes patrimoniaux, à l'aide de documents, d'activités pédagogiques et ludiques. Ces outils sont mis à la disposition des établissements scolaires gratuitement pour une durée de deux semaines.

d'attirer les chercheurs en master ou doctorat et approfondir les partenariats avec l'enseignement supérieur.

Au cours des années 2015-2020, les Archives ont développé une offre culturelle intégrée (en partenariat avec le Château de Blandy-lès-Tours, le Musée de la Grande Guerre et le Musée de la Gendarmerie nationale à Melun). Un travail de communication a été mené auprès des chefs d'établissement, des professeurs coordonnateurs d'histoire-géographie et de français ainsi que des associations de professeurs et documentalistes. Elles ont pris part, chaque année, au Concours national de la résistance et de la déportation. Elles accompagnent des étudiants dans leur travail et réalisé plusieurs démarches ciblées auprès de l'Ecole nationale des Chartes, des masters implantés dans la région et diffusé en ligne différents contenus scientifiques susceptibles d'être utilisés par le monde de la recherche.

Les axes de travail, pour les années à venir, seront les suivants :

- s'insérer dans des stages académiques de formation ;
- se donner pour objectif la rénovation d'expositions itinérantes ;
- renforcer le rôle spécifique du professeur relais, en lien avec l'Education Nationale ;
- accueillir un stagiaire chartiste ;
- élargir nos relations avec les établissements d'enseignement supérieur ;
- accueillir ou participer à des colloques universitaires.

1.8 Diffuser la connaissance au plus grand nombre par l'action culturelle

Il s'agit, pour les Archives départementales, de développer une offre intergénérationnelle destinée à tous publics. La mise en œuvre de cet objectif s'est traduit par la mise en œuvre de cycles de conférences (un cycle thématique *Les rendez-vous du mardi* ; un cycle généraliste et favorisant l'histoire locale : *Les rendez-vous de l'Histoire*), l'organisation d'ateliers (scolaires, petites vacances, etc.), l'association du professeur-relais à la conception de ces outils. Au cours des années à venir, on concevra des supports complémentaires de communications destinés aux jeunes avec un vocabulaire adapté (« affiches jeunes » et récapitulatif de nos actions pédagogiques).



Atelier Enigm'Archives

1.9 Développer l'accès à la consultation pour tous sur le site internet

Les Archives mettent à la disposition de tous un site internet ergonomique et accessible. Ce site internet constitue le deuxième outil du Département en termes de fréquentation (immédiatement après le site institutionnel). C'est un outil riche, régulièrement mis à jour, ayant bénéficié d'une actualisation graphique en 2020.

Les principales pistes de travail identifiées en lien avec cet outil sont :

- un travail de mise à jour des rubriques et de l'arborescence ;
- la refonte programmée des contenus des sites « satellites » du Département ;

1.10 Affirmer et mettre en œuvre l'accès pour tous aux offres culturelles et pédagogiques

En vue de conduire une politique d'ouverture vis-à-vis des publics handicapés ou empêchés, une attention particulière a été portée à la signalétique, aux polices de caractères, à la luminosité et à la sonorisation des espaces (dans le bâtiment des Archives aussi bien qu'au niveau du Mobil'Histoire). La page des Archives départementales de Seine-et-Marne sur le site *Accessible.net* est régulièrement mise à jour notamment au niveau des informations pratiques comme de l'agenda.

Il convient d'approfondir ces efforts pour :

- prendre en compte le handicap dès la conception d'une offre culturelle ;
- développer des partenariats avec les CCAS ;
- animer des formations consacrées à l'accueil des publics empêchés (en interne ou en lien avec les équipes de médiation des autres sites départementaux) ;
- sensibiliser l'ensemble du personnel à cette question ;
- renouveler le label « Tourisme Handicap ».

2. Assurer la collecte, la conservation et le traitement du patrimoine écrit du Département

La perspective d'aménagement d'une extension à l'horizon de 2024 impose d'engager sans attendre un ensemble d'opérations archivistiques touchant aussi bien à la conservation, à la collecte et au traitement des fonds. Ce chantier des collections permettra d'envisager, de manière sereine, un transfert des collections à réception de l'extension sur site, et avant le démarrage des travaux de rénovation du bâtiment existant.

2.1 Mettre en œuvre le projet d'extension-réhabilitation du bâtiment des Archives départementales

Le bâtiment des archives départementales a été construit inauguré en 1990. Ce bâtiment est confronté à une double problématique de sous-dimensionnement des installations de traitement de l'air préjudiciable à la conservation des archives, et à une saturation qui interviendra à moyen terme. Désireux d'apporter une réponse globale à ces

problèmes de conservation, le Département s'est engagé dans la construction d'une extension du bâtiment sur son terrain actuel, chantier qui sera suivi d'une seconde phase de réhabilitation du bâtiment existant.

Le projet de bâtiment structurera le travail des archivistes pour les 10 ans à venir, selon deux phases :

- créer un bâtiment neuf d'une capacité de 33 km linéaire de collection, d'une surface utile de 5489 m², comportant 20 magasins classiques et 3 magasins spéciaux (documents précieux, cartes & plan à plat, collections photographiques), relié par une communication au bâtiment existant.
- réhabiliter le bâtiment de conservation des archives existant :
 - o toutes les installations de traitement d'air des magasins de conservation et des locaux de travail destinés au tri, à la préparation, au conditionnement, à la numérisation et les locaux de consultation des archives seront remplacés en étant redimensionnés pour avoir des caractéristiques conformes aux recommandations du SIAF sur les conditions de température, d'hygrométrie et de filtration ;
 - o les rayonnages seront modifiés pour permettre un passage d'air suffisant entre la dernière étagère et le plafond ;
 - o le bâtiment sera désamianté; une isolation des façades par l'extérieur permettra d'avoir une meilleure étanchéité à l'air et une meilleure efficacité énergétique.



Maquette du bâtiment de la direction des Archives départementales

2.2 Assurer la conservation des documents constituant le patrimoine seine-et-marnais

Une alerte aux micro-organismes a été détectée le 5 mars 2015 dans certains magasins de conservation des Archives départementales. Des analyses ont été réalisées par le Laboratoire d'analyses, de recherches, de conservation et de restauration des œuvres d'art (LARCROA), qui ont permis de déterminer que cette contamination était liée à la présence

massive de spores dans les magasins et à une insuffisante stabilité des conditions thermo-hygrométriques. La prise en charge de la crise elle-même est désormais achevée, même si la gestion des suites de celle-ci s'est poursuivie jusqu'en 2020. Sur le plan structurel, est apparu nécessaire de procéder au remplacement complet du système de traitement d'air (cet objectif s'inscrivant dans le projet d'extension).

Le travail réalisé sur la période 2015-2020 s'est traduit par d'importantes avancées sur le plan de la conservation préventive : mise en place d'une procédure de gestion des entrées, relevés hygrométriques quotidiens, campagnes de reconditionnement, prévention de l'empoussièrisme. Les magasins de conservation font désormais l'objet d'inspections sanitaires régulières. L'espace des magasins de conservation fait l'objet d'une gestion particulièrement rigoureuse et le chantier des collections, en vue du déménagement des fonds en 2024, a été engagé.

Les priorités suivantes sont à considérer pour les années à venir :

- accompagner les services gestionnaires des fonds dans un objectif de gestion raisonnée des espaces disponibles ;
- poursuivre les campagnes de reconditionnement engagées ;
- dans le cadre d'un chantier des collections, réaliser un récolement de l'ensemble des magasins, afin de s'assurer de la présence physique des documents et d'identifier des documents signalés en déficit.
- élaborer un plan d'implantation des collections dans les futurs magasins de conservation ;
- élaborer une politique de restauration transversale, en s'appuyant sur les besoins identifiés par les services des fonds, et en définissant des chantiers prioritaires.



Dépoussiérage manuel de documents dans le cadre du traitement de la crise sanitaire

2.3 Assurer la collecte des archives administratives, judiciaires et pénitentiaires

Conformément au Code du patrimoine, les Archives collectent et conservent, dans le ressort territorial du département, les archives présentant un intérêt juridique ou patrimonial, produites par le Département, par les services déconcentrés de l'Etat, les officiers publics et

ministériels, les communes ainsi que des organismes de droit privé exerçant une mission de service public. Chaque année, les Archives départementales collectent entre 300 et 500 ml d'archives publiques³. L'activité dans ce domaine s'est traduite par le suivi des réformes administratives et de leur traduction archivistique (RGPP, REATE). Une formation "gérer et archiver ses documents" a été conçue à destination des services producteurs. Enfin, dans un contexte de saturation des espaces de conservation, les Archives ont privilégié des pratiques de collecte raisonnée : une réflexion a été conduite sur l'échantillonnage (gestion du métrage, définition de quotas susceptibles d'être pris en charge en tenant compte des contraintes de saturation du bâtiment). Des critères de collecte particulièrement précis ont été définis concernant les archives des établissements scolaires⁴.



Collecte d'archives auprès du Centre hospitalier de Fontainebleau
Visite réalisée auprès des services de la DIRECCTE

Ces orientations seront développées à travers les axes de travail suivants :

- mise en place un protocole amiante pour les versements ;
- révision au fil de l'eau des plans de classement et intégration de ceux-ci dans GAIA ;
- mise en place d'une banque des bordereaux de versement ;

³ Pour l'année 2018, celles-ci sont réparties comme suit : services du Département, 103,8 ml ; services déconcentrés et établissements publics de l'État, 362,65 ml ; études notariales, 30,2 ml ; autres collectivités locales, 4 ml ; organismes de droit privé exerçant une mission de service public, 0,29 ml.

⁴ Une note sur l'échantillonnage géographique des établissements scolaires a été rédigée avec pour objectif de faire valider celle-ci par le rectorat et la DSDEN.

- établissement d'instruments de recherche méthodiques, s'appuyant sur un plan de classement, le retraitement des versements ne disposant pas d'instruments de recherche normalisés ;
- retraitement des arriérés ;
- anticipation sur les élections départementales : collecter les archives des élus, du cabinet, illustrant le travail mené au cours de la mandature écoulée.

Le chantier des collections comprend un volet archives contemporaines : identification des cotes dépourvues d'analyse ou de sort final, ainsi que la réévaluation de certains fonds (échantillonnage, éliminations sélectives).

2.4 Participer à l'archivage électronique du Département et de l'Etat

Parmi les projets structurants en lien avec les archives, figure le développement d'un système d'archivage électronique historique. Sur ces dossiers, les enjeux pour la collectivité relèvent de la bonne gouvernance, de l'efficacité organisationnelle, de la sécurité juridique et, enfin, de la nécessité d'assurer pour les fichiers une valeur probante, une authenticité, une fiabilité, une intégrité, une accessibilité et une sécurité, dans le respect de la réglementation et des normes. Le périmètre fonctionnel de la mission SIA/SAE (système intégré d'archivage/système d'archivage électronique) comprend la gestion applicative du logiciel métier GAIA, ainsi que le pilotage du projet de système d'archivage électronique historique. Le logiciel GAIA fera l'objet d'une refonte en 2019/2020 (sous le nom d'Advance'Archiv) et permettra de fonctionner en interface avec les principaux systèmes d'archivage électronique (VITAM, As@lae). L'application Advance'Archiv, destinée à prendre le relais de Gaia, se positionne en tant que brique complémentaire mais indépendante des applications d'archivage électronique disponibles sur le marché.

La mise en œuvre du projet d'archivage électronique du Département a permis de clarifier les rôles des parties prenantes de la dématérialisation (DAD, DSIN, services producteurs) et d'engager la réflexion dans le cadre du schéma départemental des systèmes d'information et des usages numériques (2015-2020). Celui-ci est piloté au niveau d'un COPIL « dématérialisation et archivage électronique ».

Cette réflexion s'est traduite par un recensement des flux dématérialisés : on soulignera les problématiques inhérentes à la gestion de vie des documents ainsi qu'à la prise en charge d'archives générées par des applications ministérielles non gérées localement (système informatisé des armes à feu, GARGANTUA). La coopération avec les services du Département chargés de projets de dématérialisation s'est souvent révélée difficile, faute de prise en compte du cycle de vie des documents dans la conduite de ces projets. Une étude technique a également été initiée, en vue d'intégrer des archives électroniques dans un système d'archivage électronique historique. Parmi les outils disponibles, la solution VITAM retient plus particulièrement l'attention. VITAM constitue en effet un outil d'archivage électronique développé par les services de l'Etat, dans le cadre d'un projet interministériel, librement mis à disposition des collectivités territoriales. L'interfaçage entre Advance Archiv et VITAM permettra à terme le dépôt manuel d'une pièce d'archive, la recherche d'un document, le téléchargement d'une archive et la visualisation de flux issus de ces versements successifs.

Les priorités, pour les années à venir seront les suivantes :

- doter la collectivité d'un système d'archivage électronique pour garantir la collecte et la conservation de données électroniques fiables et pérennes ;
- prévoir une interconnexion entre cet outil et le système intégré d'archivage GAIA ;
- évaluer l'opportunité d'une mutualisation de cet outil avec d'autres collectivités partenaires, à l'échelle du département ou à une échelle plus large ;
- développer les échanges avec le DPO pour la mise en œuvre du référentiel général des données publiques (RGPD).

2.5 Assurer la collecte d'archives notariales, communales et intercommunales

Depuis l'adoption de la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques du 6 août 2015, le département compte 114 études notariales (7 kilomètres de fonds conservés, 1,5 kilomètres d'archives dans les études susceptibles d'être collectés). Les travaux engagés par le service des archives notariales, communales et intercommunales se sont traduits par la mise en ligne des répertoires de notaires (documents consultables en intranet depuis décembre 2019 et prêts à être diffusés sur internet) et l'intégration d'instruments de recherche pour la série E (archives notariales). Depuis 2015, un important travail de reprise des fonds en dépôt et jusqu'alors non classé a été engagé : pas moins de 214 fonds d'archives communales ont été classés et décrits dans la base de données (pour environ 389 fonds déposés). Ces instruments de recherche sont saisis d'emblée sous Gaia, ce qui facilite leur mise en ligne sur les portails français et européens.

Les Archives se fixent l'horizon de 2024 en vue de finaliser ces importants chantiers :

- établir une politique de collecte et de traitement des archives des officiers ministériels (huissiers et commissaires-priseurs) ;
- mettre à jour les versements restants ;
- poursuivre la numérisation des répertoires de notaires ;
- poursuivre et terminer la reprise des fonds d'archives communales déposés non classés avant l'extension du bâtiment ;
- numériser les registres des délibérations et compléter les collections numériques d'état civil existantes.

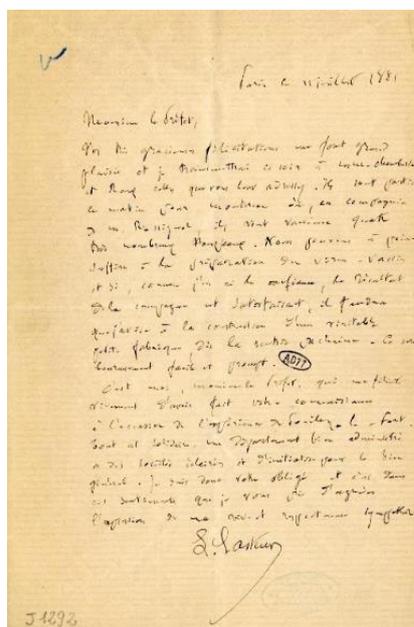
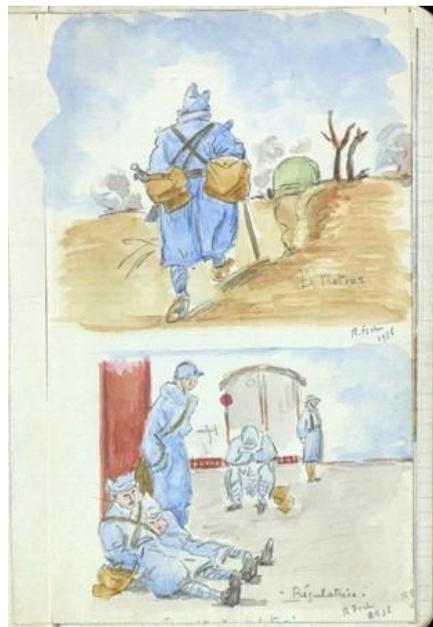
L'objectif est de reprendre l'historique des études notariales grâce à une reprise de la filiation des notaires et à un contrôle des périodes considérées jusqu'alors comme lacunaires. Il conviendra de revoir les relations établies avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale, pour un meilleur suivi des archives communales, et de soutenir les collectivités et EPCI dans leur politique de professionnalisation des archives en vue d'amener ceux-ci vers une plus grande autonomie dans la gestion de leurs archives.



Mairie de la commune de Féricy

2.6 Assurer la collecte des archives privées

Les Archives départementales complètent et enrichissent leurs fonds publics avec des acquisitions d'origine privée (achats, dons et dépôts). Ces archives privées documentent aussi bien l'activité économique, sociale, culturelle que l'histoire des familles et des Seine-et-Marnais, permettant une mise en perspective intéressante avec les archives publiques. Ces fonds ont continué d'être enrichis, les politiques d'acquisition s'appuyant sur une procédure de sélection des fonds élaborée en 2016 (on mentionnera le sauvetage du fonds de la papeterie du marais en 2016, ainsi que la prise en charge du fonds familial Des Haut de Sigy). Des méthodes de classement homogènes ont été mises en place, ainsi qu'une plus forte normalisation des pratiques de description (dans le but de publier les instruments de recherche sur francearchives.fr).





Carnets de route du soldat René Fichu (J 1314)
Lettre autographe signée de Louis Pasteur à Georges Patinot, préfet de Seine-et-Marne (J 1292)
Collecte d'archives au château de Sigy en 2018

À l'instar des archives publiques, la politique documentaire répond à un objectif de collecte raisonnée, tenant compte de la force de travail et des espaces disponibles. Dans le cadre des commémorations du centenaire de la Grande Guerre, les Archives départementales ont participé à la Grande Collecte, opération inédite favorisant une grande proximité avec les donateurs.

Les thématiques prioritaires, pour les années à venir, seront les suivantes :

- dans la perspective des Jeux Olympiques de Paris, favoriser la collecte des archives du sport, en mettant l'accent les documents produits par les fédérations et les milieux sportifs ;
- poursuivre le traitement des arriérés, en particulier les nombreux fonds d'érudits (une méthodologie sera élaborée dans le cadre du chantier des collections) ;
- reconditionner les archives au fur et à mesure de leur traitement ;
- continuer à alimenter la base de données GAIA.

2.7 Assurer la collecte des publications et des documents iconographiques

Ce domaine spécifique concerne la presse et les périodiques locaux, les ouvrages imprimés de la bibliothèque, les mémoires universitaires ainsi que les documents iconographiques (cartes, plans, photographies, cartes postales et affiches). Le travail réalisé dans ce secteur a permis de mieux cibler les documents susceptibles d'être collectés : affiches et cartes postales en lien avec des institutions emblématiques du département, affiches en lien avec des manifestations d'intérêt seine-et-marnais. On poursuivra ce travail en donnant la priorité au classement sur la collecte, pour ne pas acquérir de documents faisant doublon (arriéré de cartes postales notamment).



Affiche des chocolats Menier (17 Fi 541)

2.8 Classer les fonds, élaborer des instruments de recherche et préparer le chantier des collections

Le traitement intellectuel des fonds constitue le fondement des politiques de communication, de diffusion en ligne des instruments de recherche et de valorisation des archives. Parmi les objectifs prioritaires du chantier des collections figure un volet traitement des archives, qui devra porter en priorité sur les fonds cotés 100W. Ces derniers représentent un arriéré de traitement regroupé sous un numéro de versement fictif (il peut s'agir de liasses non conditionnées, de boîtes d'archives, de cartons ou de tiroirs de meubles à plans. Un groupe de réflexion a été constitué à l'automne 2020, en vue de définir une méthodologie de traitement commune à l'ensemble des services concernés. Une procédure de recotation a été mise en œuvre, conforme au cadre de classement réglementaire. Une fois recotées et décrites, ces unités seront intégrées dans GAIA et rattachées au fond concerné.

Il conviendra, une fois cette action engagée, de reprendre l'ensemble des versements administratifs et d'évaluer l'opportunité d'éliminations ciblées ou de ré-échantillonnages. L'objectif sera d'optimiser le métrage des collections à déménager. En parallèle, un récolement de l'ensemble des magasins apparaît nécessaire, afin de s'assurer de la présence physique des documents et d'identifier des documents signalés en déficit. Ce récolement constituera un préalable au reconditionnement de certains fonds (cette opération sera assurée par les soins du service conservation). Il débouchera sur un plan d'implantation des collections dans les futurs magasins de conservation. On s'appuiera, pour mener cette opération à bien, sur les retours d'expérience de services départementaux d'archives ayant bénéficié récemment de la construction d'une extension.

On élaborera, enfin, un échéancier des travaux de traitement prioritaires et de simplifier les procédures d'intégration des fonds dans GAIA. La réflexion sur la politique d'indexation devra prendre en considération les pratiques déjà engagées, telles que l'utilisation des termes de la classification Dewey pour indexer les documents iconographiques et les publications, ou encore le *Thésaurus pour la description et l'indexation des archives locales* s'appliquant à toutes les périodes et tous les types de documents, celui-ci peut être mis en œuvre également pour les documents iconographiques ainsi que les publications.

2.9 Produire des instruments de recherche avec Gaia pour être visibles au niveau européen.

L'accès aux sources pour tous passe par la mise en ligne systématique des instruments de recherche ou de la base de données permettant l'exploitation des fichiers normalisés produits selon la DTD-EAD, standard d'encodage des instruments de recherche archivistiques, basé sur le langage XML et permettant l'échange des données. Un service spécifique a été créé à cette fin en 2017 sous le nom de « pôle diffusion », étoffé dans le cadre de la réorganisation de 2019 et portant désormais le nom de « mission des instruments de recherche ». Cette décision a permis :

- d'accélérer la mise en œuvre de chantiers de classement portant sur fonds d'archives anciennes et modernes ;
- de donner une plus grande visibilité aux contenus numériques du site internet des Archives et d'enrichir les portails numériques nationaux et européens (le portail *Francearchives.fr* a vocation à devenir l'agrégateur national fournissant les données au portail européen des archives (*Archives portal Europe*) ;
- de développer et améliorer la production d'inventaires issus de la base de données Gaia ;
- de publier en ligne les instruments de recherche pour les fonds privés et notariaux ;
- d'engager un chantier de reprise des dictionnaires d'indexation. Il conviendra de réinterroger ensuite, plus globalement, notre politique d'indexation.

Les priorités de travail pour les années à venir porteront sur :

- le traitement des archives anciennes, notamment ecclésiastiques (dès lors qu'un instrument de recherche est validé, celui-ci sera diffusé en ligne) ;
- un travail analogue portant sur les archives notariales et communales ;
- une réflexion à mener, pour la série W (archives contemporaines postérieures à 1940) sur les plans de classement, la rédaction de sommaires de bordereaux de versements et la rétroconversion des instruments de recherche disponibles (lorsque ceux-ci existent) ;
- la publication en ligne des instruments de recherche et leur intégration dans le moteur de recherche GAIA ;
- la mise œuvre d'un important chantier d'indexation, facilitant l'accès aux ressources dans le cadre du Web 2.0 (mise par écrit des règles d'indexation après avoir examiné les besoins et les pratiques des services en charge des fonds) ;
- la normalisation des dictionnaires d'indexation ;
- la formation des agents (règles d'indexation et utilisation du logiciel Gaia).

2 Renforcer la place des Archives départementales dans le réseau des organisations administratives, des institutions culturelles et scientifiques

3.1 Assurer le contrôle scientifique et technique ainsi que les missions de conseil

Le contrôle scientifique et technique, tel que défini par le code du patrimoine, porte sur les conditions de gestion, de collecte, de sélection et d'élimination ainsi que sur le traitement,

le classement, la conservation et la communication des archives publiques. Dans ce secteur réglementaire, relevant de la compétence de l'État, l'activité de la direction des Archives départementales s'est traduite par :

- la réalisation d'inspections et de visites de conseil régulières dans les communes (environ 35 à 40 visites par an) ;
- la tenue d'un tableau de bord des visas d'élimination ;
- l'instruction des demandes d'agrément des sociétés privées d'archivage ;
- la diffusion d'une expertise et de conseils professionnels (échanges avec les producteurs, espace dédié aux administrations sur le site internet des Archives, brochure téléchargeable) ;
- la mise en œuvre d'une offre de formation à destination des services du Département et de l'État ;
- le suivi des flux dématérialisés, anticipation des futurs versements d'archives électroniques.
- la mise en place d'une rencontre annuelle, dans les locaux des Archives, de l'ensemble des archivistes communaux et intercommunaux de Seine-et-Marne.

Il conviendra, dans les années à venir de :

- maintenir le nombre d'inspections et de visites entre 35 et 40 par an ;
- favoriser et coordonner les projets de dématérialisation et d'archivage électronique parmi les collectivités du département (Chelles, Meaux, Paris-Vallée de la Marne, Melun) ;
- poursuivre la réflexion en vue d'une mutualisation de ces démarches ;
- proposer une offre de formation sur la gestion des archives à l'intention des secrétaires de mairie.

2.3 Poursuivre la formation proposée aux publics

La DAD s'est inscrite dans une politique favorisant la mise à disposition d'outils méthodologiques et pédagogiques, favorisant la transmission d'une culture de recherche et l'appropriation des sciences auxiliaires de l'histoire. Ces actions s'inscrivent dans l'objectif d'améliorer et compléter l'offre « grand public » disponible et de concevoir de nouveaux outils de diffusion des connaissances.

On peut se réjouir du succès inentamé des cours de paléographie, de la mise en place d'ateliers d'initiation à la recherche et de la diffusion en ligne de fiches d'aide méthodologique (révisées en avril 2020).



Atelier d'initiation à la recherche en salle de lecture.

Les Archives départementales poursuivront ces objectifs de travail pour :

- mieux accompagner les lecteurs traitant de sujets sensibles ;
- accompagner les usagers dans la réalisation de démarche administrative impliquant la consultation d'archives (sans pour autant se substituer à d'autres établissements du champ administratif et culturel) ;
- enrichir l'offre culturelle à destination des communes et EPCI figurant au catalogue d'ID77 ;
- sensibiliser les chercheurs au contexte de production des archives privées (conseils sur la gestion et la conservation des archives des particuliers ou des associations).

3.3 Soutenir la dynamique associative

La collectivité départementale subventionne et soutient les associations œuvrant dans les domaines de l'histoire et de la généalogie (aide au fonctionnement, aide à la recherche et aide aux projets). Cet objectif s'est traduit par la mise en œuvre de dispositifs de subvention à destination des associations d'histoire et de généalogie, ainsi que des manifestations à caractère historique ou scientifique (une délibération a été votée en 2020). En 2019, 21 associations ont bénéficié de l'aide au fonctionnement, pour un montant total de 10 000 €. 7 associations ont présenté un ou deux projets et ont bénéficié d'une subvention, pour un montant total de 10 000 €.

Pour ce champ d'activité, les axes de travail identifiés sont les suivants :

- faire vivre et animer les dispositifs existants ;
- renforcer le suivi qualitatif des événements soutenus.
- créer ou susciter des événements mettant en valeur les partenaires (forum des associations historiques et généalogiques, archives communales).
- créer un onglet sur le site internet institutionnel en vue de relayer informations associatives.

2.4 Se positionner en tant qu'institution de référence dans le domaine des célébrations départementales et de l'animation scientifique

Le Département a souhaité inscrire les commémorations départementales au cœur de son projet de territoire et identifié la direction des Archives départementales comme un acteur majeur du pilotage des actions s'inscrivant dans les politiques publiques de mémoire. L'impact de certaines manifestations dépassera les frontières du département, certains lieux de mémoire drainant des visiteurs venus de pays lointains dont les ancêtres ont été engagés dans des conflits armés ou des relations interculturelles partagées. Il revient aux archivistes, en s'appuyant sur les chercheurs et le réseau des sociétés savantes d'identifier un certain nombre de dates anniversaires, en s'appuyant sur les commémorations nationales complétées par un agenda, en lien avec l'histoire seine-et-marnaise.

La direction des Archives départementales se positionne en tant que force de proposition et créatrice de contenus dans le cadre des commémorations majeures : 75 ans de la Libération de Seine-et-Marne, bicentenaire de la mort de Napoléon I^{er}. Pour animer un réseau de collectivités et d'associations partenaires, elle s'appuiera sur les dispositifs de subvention s'adressant aux associations porteuses de projets s'inscrivant dans cet horizon.

Il conviendra de prolonger ce travail dans le but de :

- valoriser les événements historiques d'intérêt seine-et-marnais (susciter des événements, piloter la publication d'ouvrages ou de contenus web) ;
- susciter ou accompagner des initiatives locales dans le domaine commémoratif ;
- élaborer un outil de suivi des commémorations d'intérêt départemental (document de synthèse à la disposition des élus, des services du Département et des partenaires institutionnels).



Commémorations du 75^e anniversaire de la Libération du département (14 septembre 2019)